

Date 02/10/2015

**AMOSSE Jean claude**

20 RUE DU ROCHER

44800 ST HERBLAIN

N° 4421984 du 11/09/2015

Club : 04440149 BRISSONNEAU / Corpo: BRISSONNEAU

Phase 1 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 26/10/1946 - Cat : V3/-70 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



**Ping Pong Mag**  
revue officielle de la FFTT  
Abonnement sur  
<http://www.boutiquedutt.com>

#### Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE  
MAISON DES SPORTS  
44 RUE ROMAIN ROLLAND  
B.P. 90312  
44103 NANTES CEDEX 4  
Mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)  
Web : [www.tennisdetablepaysdelaloire.org](http://www.tennisdetablepaysdelaloire.org)  
Tél : 0251806380



#### Votre comité départemental

LOIRE ATLANTIQUE  
44 rue romain rolland  
BP 90312  
44103 NANTES  
Mail : [contact@cdtt44.fr](mailto:contact@cdtt44.fr)  
Web : [www.cdtt44.fr](http://www.cdtt44.fr)  
Tél : 0251806390

### Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : [www.fftt.com/monclub/assurance.php](http://www.fftt.com/monclub/assurance.php) ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

### Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

**TIBHAR**

**WACK**  
www.wsport.com

**cornilleau**

**PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**



**bwin**

**Gerflor**  
the flooring group

Date 02/10/2015

**ANTILLE Raymond**

18 RUE DU STADE

44980 STE LUCE SUR LOIRE

N° 4412125 du 08/09/2015

Club : 04440149 BRISSONNEAU / Corpo: BRISSONNEAU

Phase 1 - Clt : 6 /640pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 14/01/1940 - Cat : V4M/-80 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



**WACK**  
www.wsport.com SPORT

Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



**Ping Pong Mag**  
revue officielle de la FFTT  
Abonnement sur  
<http://www.boutiquedutt.com>

#### Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE  
MAISON DES SPORTS  
44 RUE ROMAIN ROLLAND  
B.P. 90312  
44103 NANTES CEDEX 4  
Mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)  
Web : [www.tennisdetablepaysdelaloire.org](http://www.tennisdetablepaysdelaloire.org)  
Tél : 0251806380



#### Votre comité départemental

LOIRE ATLANTIQUE  
44 rue romain rolland  
BP 90312  
44103 NANTES  
Mail : [contact@cdtt44.fr](mailto:contact@cdtt44.fr)  
Web : [www.cdtt44.fr](http://www.cdtt44.fr)  
Tél : 0251806390

### Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : [www.fftt.com/monclub/assurance.php](http://www.fftt.com/monclub/assurance.php) ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

### Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

**TIBHAR**

**WACK**  
www.wsport.com SPORT

**cornilleau**

**PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**



**bwin**

**Gerflor**  
the flooring group

Date 02/10/2015

## AURAIN Guy

37 RUE DU PRE FLEURI

44980 STE LUCE SUR LOIRE

N° 447281 du 08/09/2015

Club : 04440149 BRISSONNEAU / Corpo: BRISSONNEAU

Phase 1 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 01/09/1939 - Cat : V4M/-80 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.  
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



**Ping Pong Mag**  
revue officielle de la FFTT  
Abonnement sur  
<http://www.boutiquedutt.com>

### Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE  
MAISON DES SPORTS  
44 RUE ROMAIN ROLLAND  
B.P. 90312  
44103 NANTES CEDEX 4  
Mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)  
Web : [www.tennisdetablepaysdelaloire.org](http://www.tennisdetablepaysdelaloire.org)  
Tél : 0251806380



### Votre comité départemental

LOIRE ATLANTIQUE  
44 rue romain rolland  
BP 90312  
44103 NANTES  
Mail : [contact@cdtt44.fr](mailto:contact@cdtt44.fr)  
Web : [www.cdtt44.fr](http://www.cdtt44.fr)  
Tél : 0251806390

## Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : [www.fftt.com/monclub/assurance.php](http://www.fftt.com/monclub/assurance.php)  
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

## Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.



**PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**



Date 02/10/2015

### CORNET Philippe

15 RUE METALLURGIE  
BRISSONNEAU  
44482 CARQUEFOU CEDEX

N° 4413571 du 25/08/2015

Club : 04440149 BRISSONNEAU / Corpo: BRISSONNEAU

Phase 1 - Clt : 6 /651pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 11/06/1956 - Cat : V2/-60 - Sexe : M

Type : Traditionnel / TRE



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.  
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



**Ping Pong Mag**  
revue officielle de la FFTT  
Abonnement sur  
<http://www.boutiquedutt.com>

#### Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE  
MAISON DES SPORTS  
44 RUE ROMAIN ROLLAND  
B.P. 90312  
44103 NANTES CEDEX 4  
Mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)  
Web : [www.tennisdetablepaysdelaloire.org](http://www.tennisdetablepaysdelaloire.org)  
Tél : 0251806380



#### Votre comité départemental

LOIRE ATLANTIQUE  
44 rue romain rolland  
BP 90312  
44103 NANTES  
Mail : [contact@cdtt44.fr](mailto:contact@cdtt44.fr)  
Web : [www.cdtt44.fr](http://www.cdtt44.fr)  
Tél : 0251806390

### Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : [www.fftt.com/monclub/assurance.php](http://www.fftt.com/monclub/assurance.php)  
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

### Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.





**PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**







Date 02/10/2015

**DESBOIS Zavier**

11 RUE DU TILLEUL

44310 ST LUMINE DE COUTAIS

N° 4426618 du 25/08/2015

Club : 04440149 BRISSONNEAU / Corpo: BRISSONNEAU

Phase 1 - Clt : 7 /713pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 25/05/1972 - Cat : V1/-50 - Sexe : M

Type : Traditionnel / PDT



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.  
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



**Ping Pong Mag**  
revue officielle de la FFTT  
Abonnement sur  
<http://www.boutiquedutt.com>

#### Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE  
MAISON DES SPORTS  
44 RUE ROMAIN ROLLAND  
B.P. 90312  
44103 NANTES CEDEX 4  
Mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)  
Web : [www.tennisdetablepaysdelaloire.org](http://www.tennisdetablepaysdelaloire.org)  
Tél : 0251806380



#### Votre comité départemental

LOIRE ATLANTIQUE  
44 rue romain rolland  
BP 90312  
44103 NANTES  
Mail : [contact@cdtt44.fr](mailto:contact@cdtt44.fr)  
Web : [www.cdtt44.fr](http://www.cdtt44.fr)  
Tél : 0251806390

## Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : [www.fftt.com/monclub/assurance.php](http://www.fftt.com/monclub/assurance.php)  
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

## Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

**TIBHAR**

**WACK**  
[www.wsport.com](http://www.wsport.com)

**cornilleau**

**PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**



**bwin**

**Gerflor**  
the flooring group

Date 02/10/2015

## GUINE Patrick

4 IMPASSE DES GOELANDS

44470 CARQUEFOU

N° 4410181 du 08/09/2015

Club : 04440149 BRISSONNEAU / Corpo: BRISSONNEAU

Phase 1 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 08/11/1950 - Cat : V3/-70 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.  
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



**Ping Pong Mag**  
revue officielle de la FFTT  
Abonnement sur  
<http://www.boutiquedutt.com>

### Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE  
MAISON DES SPORTS  
44 RUE ROMAIN ROLLAND  
B.P. 90312  
44103 NANTES CEDEX 4  
Mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)  
Web : [www.tennisdetablepaysdelaloire.org](http://www.tennisdetablepaysdelaloire.org)  
Tél : 0251806380



### Votre comité départemental

LOIRE ATLANTIQUE  
44 rue romain rolland  
BP 90312  
44103 NANTES  
Mail : [contact@cdtt44.fr](mailto:contact@cdtt44.fr)  
Web : [www.cdtt44.fr](http://www.cdtt44.fr)  
Tél : 0251806390

## Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : [www.fftt.com/monclub/assurance.php](http://www.fftt.com/monclub/assurance.php)  
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

## Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

**TIBHAR**

**WACK**  
[www.wsport.com](http://www.wsport.com)

**cornilleau**

**PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**



**bwin**

**Gerflor**  
the flooring group

Date 02/10/2015

**HACQUE Bruno**

3 RUE DES ROITELETS

44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

N° 4426616 du 22/09/2015

Club : 04440149 BRISSONNEAU / Corpo: BRISSONNEAU

Phase 1 - Clt : 5 /572pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 22/07/1953 - Cat : V3/-70 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.  
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



**Ping Pong Mag**  
revue officielle de la FFTT  
Abonnement sur  
<http://www.boutiquedutt.com>

### Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE  
MAISON DES SPORTS  
44 RUE ROMAIN ROLLAND  
B.P. 90312  
44103 NANTES CEDEX 4  
Mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)  
Web : [www.tennisdetablepaysdelaloire.org](http://www.tennisdetablepaysdelaloire.org)  
Tél : 0251806380



### Votre comité départemental

LOIRE ATLANTIQUE  
44 rue romain rolland  
BP 90312  
44103 NANTES  
Mail : [contact@cdtt44.fr](mailto:contact@cdtt44.fr)  
Web : [www.cdtt44.fr](http://www.cdtt44.fr)  
Tél : 0251806390

## Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : [www.fftt.com/monclub/assurance.php](http://www.fftt.com/monclub/assurance.php)  
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

## Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

**TIBHAR**

**WACK**  
[www.wsport.com](http://www.wsport.com)

**cornilleau**

**PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**



**bwin**

**Gerflor**  
the flooring group

Date 02/10/2015

**JAUNET Yves jean**

1 ALLEE DE LA RENAUDIÈRE

44300 NANTES

N° 4423577 du 11/09/2015

Club : 04440149 BRISSONNEAU / Corpo: BRISSONNEAU

Phase 1 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 16/10/1938 - Cat : V4M/-80 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



**Ping Pong Mag**  
revue officielle de la FFTT  
Abonnement sur  
<http://www.boutiquedutt.com>

#### Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE  
MAISON DES SPORTS  
44 RUE ROMAIN ROLLAND  
B.P. 90312  
44103 NANTES CEDEX 4  
Mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)  
Web : [www.tennisdetablepaysdelaloire.org](http://www.tennisdetablepaysdelaloire.org)  
Tél : 0251806380



#### Votre comité départemental

LOIRE ATLANTIQUE  
44 rue romain rolland  
BP 90312  
44103 NANTES  
Mail : [contact@cdtt44.fr](mailto:contact@cdtt44.fr)  
Web : [www.cdtt44.fr](http://www.cdtt44.fr)  
Tél : 0251806390

### Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : [www.fftt.com/monclub/assurance.php](http://www.fftt.com/monclub/assurance.php) ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

### Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

**TIBHAR**

**WACK**  
[www.wsport.com](http://www.wsport.com)

**cornilleau**

**PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**



**bwin**

**Gerflor**  
the flooring group



Date 02/10/2015

**MESSIN Bernard**  
15 RUE DE LA METALLURGIE  
BRISSONNEAU ET LOTZ MARINE  
BP 4  
44482 CARQUEFOU CEDEX

N° 4410183 du 08/09/2015  
Club : 04440149 BRISSONNEAU / Corpo: BRISSONNEAU  
Phase 1 - Clt : 7 /704pts - Nationalité : F  
Certificat médical fourni  
Né(e) le 09/04/1952 - Cat : V3/-70 - Sexe : M  
Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.  
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



**Ping Pong Mag**  
revue officielle de la FFTT  
Abonnement sur  
<http://www.boutiquedutt.com>

#### Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE  
MAISON DES SPORTS  
44 RUE ROMAIN ROLLAND  
B.P. 90312  
44103 NANTES CEDEX 4  
Mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)  
Web : [www.tennisdetablepaysdelaloire.org](http://www.tennisdetablepaysdelaloire.org)  
Tél : 0251806380



#### Votre comité départemental

LOIRE ATLANTIQUE  
44 rue romain rolland  
BP 90312  
44103 NANTES  
Mail : [contact@cdtt44.fr](mailto:contact@cdtt44.fr)  
Web : [www.cdtt44.fr](http://www.cdtt44.fr)  
Tél : 0251806390

### Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : [www.fftt.com/monclub/assurance.php](http://www.fftt.com/monclub/assurance.php)  
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

### Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.



**PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**



Date 02/10/2015

## RETIERE Frederic

180 RUE DES GRILLONS

44850 LIGNE

N° 4420763 du 08/09/2015

Club : 04440149 BRISSONNEAU / Corpo: BRISSONNEAU

Phase 1 - Clt : 7 / 715pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 06/01/1979 - Cat : S/-40 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



**Ping Pong Mag**  
revue officielle de la FFTT  
Abonnement sur  
<http://www.boutiquedutt.com>

### Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE  
MAISON DES SPORTS  
44 RUE ROMAIN ROLLAND  
B.P. 90312  
44103 NANTES CEDEX 4  
Mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)  
Web : [www.tennisdetablepaysdelaloire.org](http://www.tennisdetablepaysdelaloire.org)  
Tél : 0251806380



### Votre comité départemental

LOIRE ATLANTIQUE  
44 rue romain rolland  
BP 90312  
44103 NANTES  
Mail : [contact@cdtt44.fr](mailto:contact@cdtt44.fr)  
Web : [www.cdtt44.fr](http://www.cdtt44.fr)  
Tél : 0251806390

## Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : [www.fftt.com/monclub/assurance.php](http://www.fftt.com/monclub/assurance.php)  
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

## Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

**TIBHAR**

**WACK**  
[www.wsport.com](http://www.wsport.com)

**cornilleau**

**PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**



**bwin**

**Gerflor**  
the flooring group

Date 02/10/2015

**SALIOU Jean pierre**

4 RUE DU MOULIN NEUF

44300 NANTES

N° 4428732 du 11/09/2015

Club : 04440149 BRISSONNEAU / Corpo: BRISSONNEAU

Phase 1 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 26/08/1966 - Cat : V1/-50 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.  
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



**Ping Pong Mag**  
revue officielle de la FFTT  
Abonnement sur  
<http://www.boutiquedutt.com>

#### Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE  
MAISON DES SPORTS  
44 RUE ROMAIN ROLLAND  
B.P. 90312  
44103 NANTES CEDEX 4  
Mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)  
Web : [www.tennisdetablepaysdelaloire.org](http://www.tennisdetablepaysdelaloire.org)  
Tél : 0251806380



#### Votre comité départemental

LOIRE ATLANTIQUE  
44 rue romain rolland  
BP 90312  
44103 NANTES  
Mail : [contact@cdtt44.fr](mailto:contact@cdtt44.fr)  
Web : [www.cdtt44.fr](http://www.cdtt44.fr)  
Tél : 0251806390

### Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : [www.fftt.com/monclub/assurance.php](http://www.fftt.com/monclub/assurance.php)  
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

### Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

**TIBHAR**

**WACK**  
[www.wsport.com](http://www.wsport.com)

**cornilleau**

**PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**



**bwin**

**Gerflor**  
the flooring group

Date 02/10/2015

**VALTON Jean**

33 LA BASSE GROSSIERE

44190 ST LUMINE DE CLISSON

N° 4441132 du 24/09/2015

Club : 04440149 BRISSONNEAU / Corpo: BRISSONNEAU

Phase 1 - Clt : 6 /654pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 31/07/1946 - Cat : V3/-70 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



**Ping Pong Mag**  
revue officielle de la FFTT  
Abonnement sur  
<http://www.boutiquedutt.com>

#### Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE  
MAISON DES SPORTS  
44 RUE ROMAIN ROLLAND  
B.P. 90312  
44103 NANTES CEDEX 4  
Mail : [liguepdl.tt@wanadoo.fr](mailto:liguepdl.tt@wanadoo.fr)  
Web : [www.tennisdetablepaysdelaloire.org](http://www.tennisdetablepaysdelaloire.org)  
Tél : 0251806380



#### Votre comité départemental

LOIRE ATLANTIQUE  
44 rue romain rolland  
BP 90312  
44103 NANTES  
Mail : [contact@cdtt44.fr](mailto:contact@cdtt44.fr)  
Web : [www.cdtt44.fr](http://www.cdtt44.fr)  
Tél : 0251806390

### Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : [www.fftt.com/monclub/assurance.php](http://www.fftt.com/monclub/assurance.php) ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

### Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

**TIBHAR**

**WACK**  
[www.wsport.com](http://www.wsport.com)

**cornilleau**

**PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**



**bwin**

**Gerflor**  
the flooring group